



BROCHURE D'ACCUEIL

ECOLE EUROPÉENNE DE KARLSRUHE (EEK)

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026



Ecole Européenne de Karlsruhe

Albert-Schweitzer-Straße 1

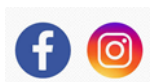
76139 Karlsruhe

ALLEMAGNE

Tel.: +49 (0) 721 68 009-0

www.es-karlsruhe.eu

www.eurisc.eu



Content/Index

I.	<u>Les Ecoles Européennes</u>	5-10
	1. Origine des Ecoles Européennes.....	6
	2. Principes et objectifs des Ecoles Européennes.....	7
	3. Principes pédagogiques.....	7
	4. Une Education Européenne	8
	4.1 Les syllabus spécifiques.....	8
	5. Objectifs pédagogiques communs	
	5.1 Une vision de l'école en matière d'enseignement et d'apprentissage.....	9
	5.2 Plan annuel de l'école pédagogique 2023-2024.....	9
	5.3 ESK Notre plan de développement digital.....	10
II.	<u>L'Ecole Européennes de Karlsruhe</u>	11-13
	1. Pourquoi y-a-t-il une Ecole Européenne à Karlsruhe?.....	11
	2. L'Ecole Européenne de Karlsruhe: chaque famille peut postuler une école	12
	3. Le bien-être à l'école.....	13
III.	<u>Vos contacts</u>	14-17
	1. Vos contacts à l'école.....	14-17
	2. Le site internet.....	17
IV.	<u>L'Ecole Maternelle</u>	18
	1. Les horaires.....	18
	2. Syllabi/Programme.....	18
V.	<u>L'Ecole Primaire</u>	19-28
	1. Les horaires.....	20
	2. Programme.....	21
	3. Contact avec les enseignants.....	21-23
	4. Règlement scolaire	
	4.1. Règles et directives dans la maternelle	24
	4.2. Règles et directives dans le primaire	24
	4.3. Règles et directives dans le secondaire.....	24
	5. Informations utiles.....	25-26
	6. L'absence aux cours.....	27
	7. Garderie l'après-midi: Momi/Nami.....	28-29

VI.	<u>L'Ecole Secondaire</u>	<u>30-36</u>
	1. Les horaires	30
	2. La dernière de perfectionnement avant le Baccalauréat Européen	30-31
	3. Conseillers d'éducation	32
	4. Contact avec les enseignants	32
	5. Certificates/Bulletins scolaires	32
	6. Absence de l'école secondaire	32
	7. Le Baccalauréat Européen	33
	8. Options	34-36
VII.	<u>Informations supplémentaires</u>	<u>37-42</u>
	1. Service de sécurité	37
	2. Bibliothèque	37-38
	3. Soins médicaux et psychologiques	39
	4. Devoirs	40
	5. Learning support/Soutien éducatif	41-42
VIII.	<u>L'Association des Parents d'Elèves</u>	<u>43-47</u>
	1. Transport	44-45
	2. Cantine	46-47
	3. Activités extra-scolaires	48
	4. Garderie pendant les vacances scolaires	48
	5. Summer camp	48
IX.	<u>Nouveau à Karlsruhe: Quelques informations utiles</u>	<u>49-51</u>
	1. Documents pour l'inscription	49
	2. Ouverture d'un compte en banque	49
	3. Contrats: Téléphones portables	50
	4. Logement: Karlsruhe et environs	50-51

Chers parents, chère communauté scolaire,

Vous trouverez dans ce document des informations précieuses concernant l'organisation de la prochaine année scolaire.



Mardi, 02.09.2025, 08h05:

Rentrée scolaire pour la maternelle, le primaire et le secondaire,

Fin de la journée: 12h15

(maternelle, primaire et secondaire)

(SAUF pour les 1ères années primaire + nouveaux élèves en maternelle)

Mercredi, 03.09.2025, 8h05

Rentrée des **1ères classes (primaire)**

Rentrée pour les **nouveaux élèves en maternelle**

Le calendrier des vacances scolaires est disponible sur notre site internet.
www.es-karlsruhe.eu

I. LES ECOLES EUROPEENNES

1. Origines des Ecoles Européennes

Motto :

« Elevés au contact les uns des autres, libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité. Tout en gardant l'amour et la fierté de leur patrie, ils deviendront, par l'esprit, des Européens, bien préparés à achever et à consolider l'œuvre entreprise par leurs pères pour l'avènement d'une Europe unie et prospère. »

(Marcel Decombis)

La première Ecole Européenne a vu le jour à Luxembourg en octobre 1953 à l'initiative d'un groupe de fonctionnaires de la Haute Autorité de la CECA avec l'appui des institutions de la Communauté et du gouvernement luxembourgeois. Cette expérience éducative, rassemblant des enfants de nationalité et de langue maternelle différentes a rapidement été jugée positive au sein des six gouvernements concernés et a conduit les ministères de l'éducation à coopérer étroitement en matière de programmes, de choix des enseignants, de système d'inspection ainsi que de la reconnaissance du niveau atteint.

En avril 1957, la signature du Protocole fit de l'Ecole de Luxembourg la première Ecole européenne officielle. La première session du Baccalauréat européen qui s'y déroula en juillet 1959 ouvrait les portes des universités des six pays aux titulaires du diplôme.

Le succès de cette expérience pédagogique incita la Communauté économique européenne et Euratom à ouvrir d'autres Ecoles européennes dans différentes villes.

Ecole	Etat membre	Création	Premier Bac
Luxembourg I	Luxembourg	1953	1959
Bruxelles I	Belgique	1958	1964
Mol	Belgique	1960	1966
Varese	Italie	1960	1965
Karlsruhe	Allemagne	1962	1968
Bergen	Pays-Bas	1963	1971
Bruxelles II	Belgique	1974	1982
Munich	Allemagne	1977	1984
Bruxelles III	Belgique	1999	2001
Alicante	Espagne	2002	2006
Francfort	Allemagne	2002	2006
Luxembourg II	Luxembourg	2004	2013
Bruxelles IV	Belgique	2007	2017

Le Baccalauréat européen est un diplôme qui permet d'accéder aux universités de tous les états membres ainsi que dans un certain nombre d'autres pays européens et étrangers.

Les écoles dispensent un enseignement dans les langues officielles de l'Union européenne. Cependant, toutes n'assurent pas le cycle d'études dans chacune des sections linguistiques

2. Principes et objectifs des Ecoles Européennes

Objectifs

- Permettre aux élèves d'affirmer leur propre identité culturelle, fondement de leur futur développement en tant que citoyens européens ;
- Offrir une formation complète, de qualité, depuis l'école maternelle jusqu'au Baccalauréat ;
- Développer un haut niveau de connaissance, tant en langue maternelle qu'en langues étrangères ;
- Favoriser leurs aptitudes en mathématiques et dans les matières scientifiques tout au long de leur scolarité ;
- Privilégier une approche européenne et globale, en particulier dans les cours de sciences humaines ;
- Encourager leur créativité dans le domaine musical et les arts plastiques et leur faire mesurer l'importance de l'héritage culturel et de la civilisation européenne ;
- Développer leurs aptitudes physiques et les inciter à une vie saine par la pratique des sports et des activités récréatives ;
- Proposer aux élèves un accompagnement professionnel dans leur choix de matières et, durant les dernières années de l'école secondaire, dans leur orientation vers une carrière ou des études universitaires ;
- Renforcer l'esprit de tolérance, de coopération, de dialogue et de respect au sein de la communauté scolaire ainsi qu'à l'extérieur de l'école ;
- Encourager le développement personnel, social et intellectuel des élèves et les préparer au cycle suivant de formation ;
- Assurer une éducation au développement durable selon une approche transversale conformément aux documents européens et internationaux

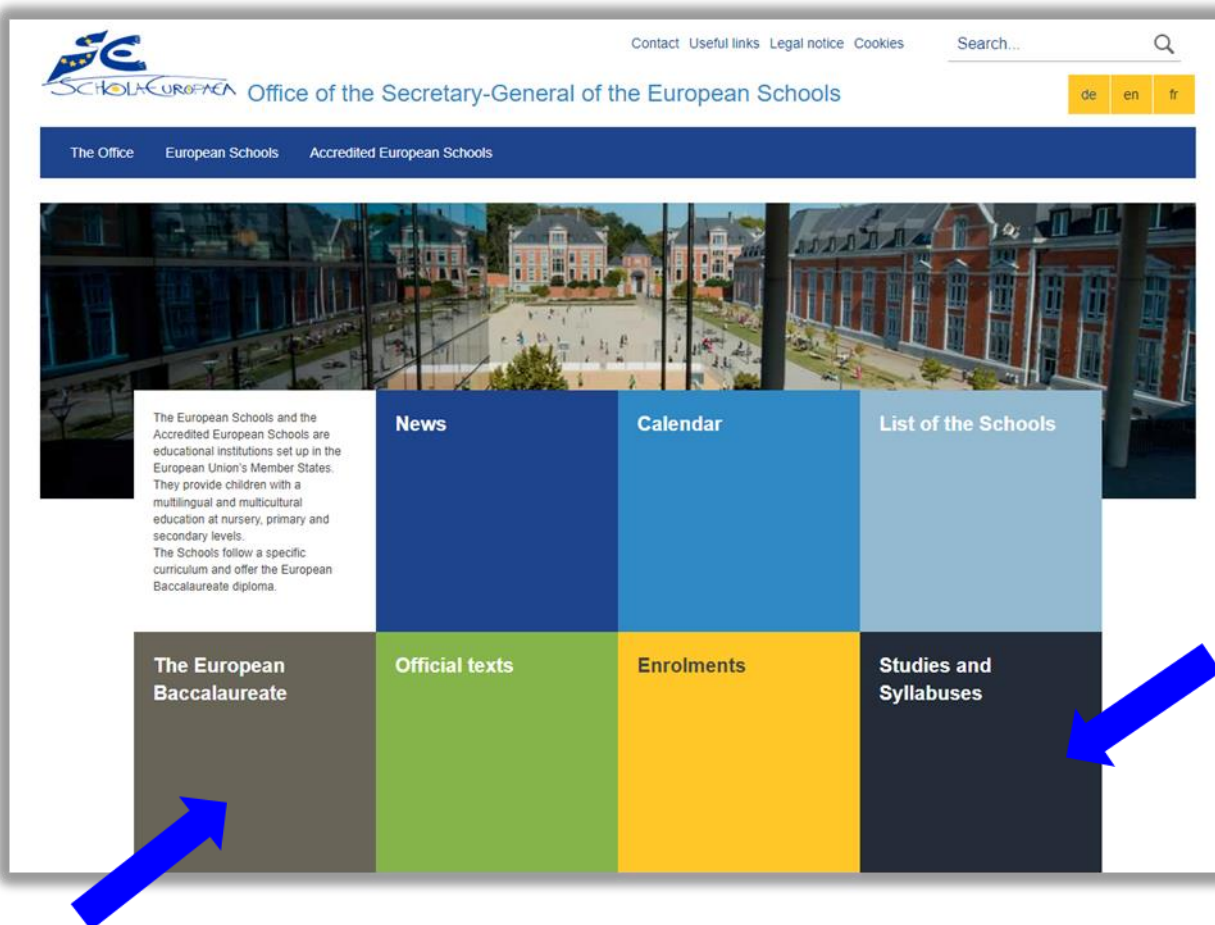
3. Principes pédagogiques

- L'instruction fondamentale est dispensée dans les langues officielles de l'Union européenne. Ce principe préserve la primauté de la langue maternelle (L 1) de l'élève.
- Par conséquent, chaque école compte plusieurs sections linguistiques. Les programmes scolaires et syllabi (sauf ceux de langue maternelle) sont identiques dans toutes les sections.
- Les consciences et convictions individuelles sont respectées. L'éducation religieuse et l'éducation à la morale non confessionnelle font partie intégrante du programme scolaire.
- Afin de renforcer l'unité de l'école et de promouvoir une éducation véritablement multiculturelle, un accent marqué porte sur l'apprentissage, la compréhension et l'utilisation des langues étrangères par divers moyens.

4. Une Education européenne

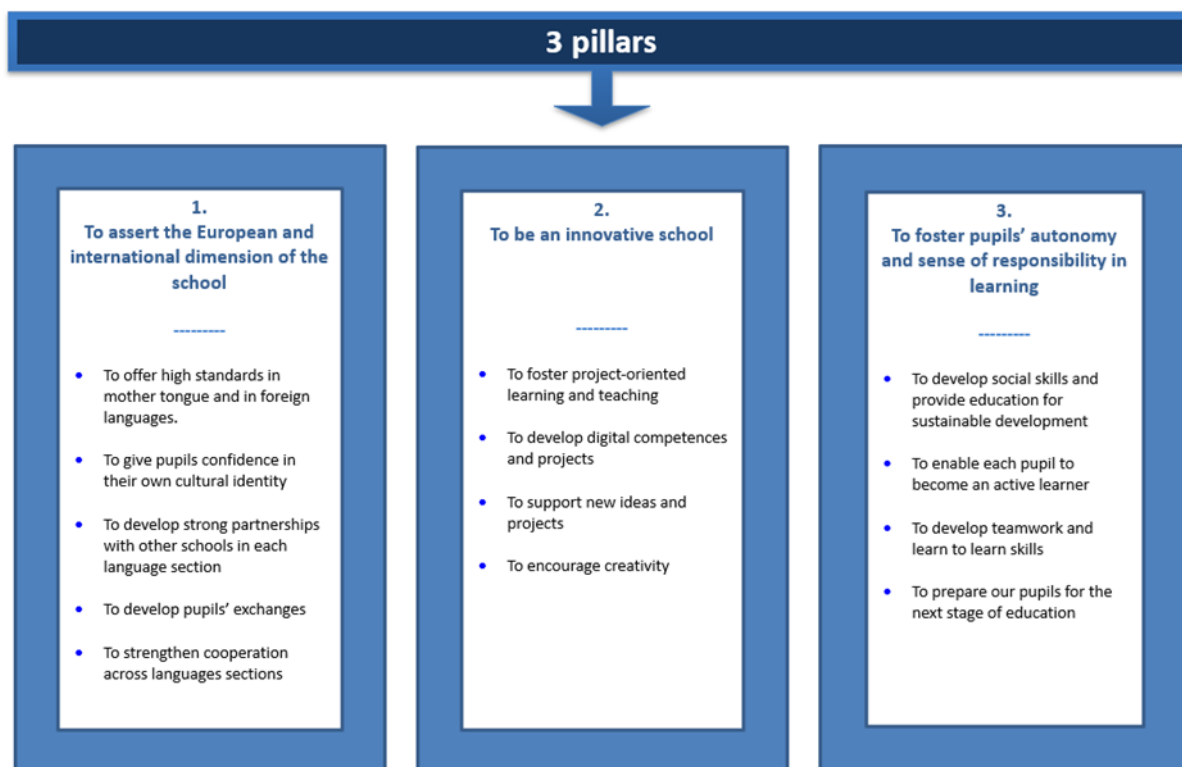
4.1 Les syllabi spécifiques

Tous les syllabi et autres informations importantes relatives au Baccalauréat européen sont disponibles sur le site officiel de [l'Office du Secrétaire général des Ecoles européennes](https://www.eurasc.eu/fr) : <https://www.eurasc.eu/fr>

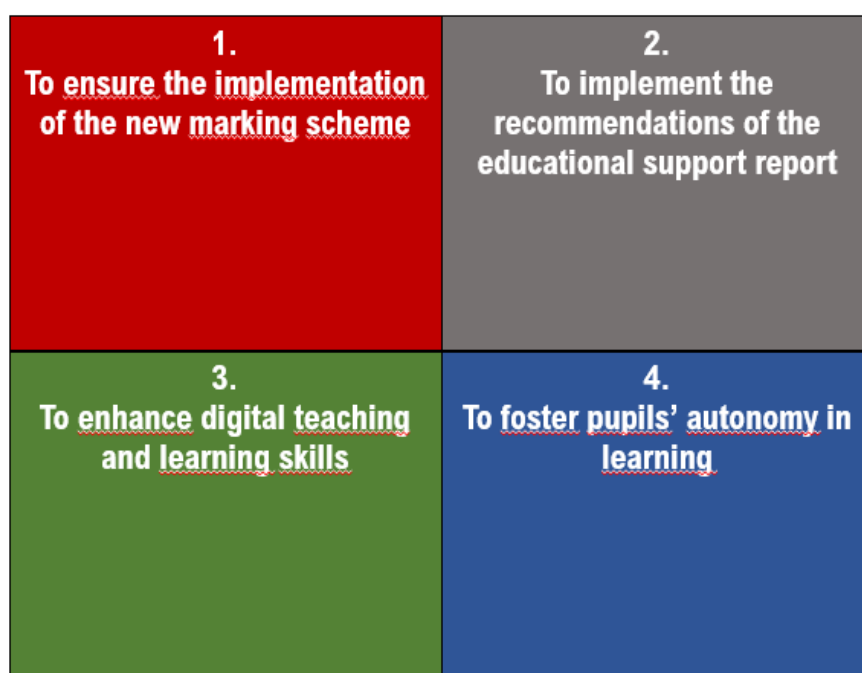


5. Objectifs pédagogiques communs

5.1 Une vision de l'école en matière d'enseignement et d'apprentissage



5.2 Plan annuel de l'école pédagogique 2023-2024



5.3 Notre plan de développement digital

1. Improve the quality of the Internet access (<u>bandwidth</u>) <u>to enable the global digitalization process</u>	3. To improve the students' digital competences	5. To support digital teaching and learning projects
2. To develop the WIFI in all the School's areas	4. To support the development of digital teaching competences	6. To ensure a safe and secure digital school environment

II. L' ÉCOLE EUROPÉENNE DE KARLSRUHE:



1. Pourquoi y-a-t-il une Ecole Européenne à Karlsruhe ?

Le concept des écoles européennes a été créé dans le but de scolariser, dans leur langue maternelle, les enfants du personnel des institutions communautaires, de l'école maternelle jusqu'au Bac, et selon leur tradition nationale.

Jouissant du statut d'école publique, l'école européenne de Karlsruhe est contrôlée par l'ensemble des états membres. Elle se doit de renforcer chez ses élèves l'esprit d'ouverture, de tolérance et le respect de la démocratie tout en les préparant à un diplôme de fin d'études secondaires reconnu au niveau international.

L'école européenne de Karlsruhe fut fondée en 1962 pour les enfants des fonctionnaires de la Commission européenne - centre de recherches communautaire - Joint Research Centre (<https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-sites-across-europe/jrc-karlsruhe-germany/en>).

Aujourd'hui, l'école offre l'éducation européenne également aux enfants des pays européens et non-européens, dont les parents n'appartiennent pas à la Commission européenne.

L'enseignement se fait dans la langue maternelle -3 sections linguistiques – de l'école maternelle au Baccalauréat européen.

2. L'Ecole Européenne de Karlsruhe : chaque famille peut postuler

Choisir la bonne école pour votre enfant est une décision difficile pour tout expatrié. L'Ecole Européenne de Karlsruhe est un établissement scolaire international, offrant une éducation multilingue de l'école maternelle au Baccalauréat Européen, qui accueille, chaque année, de nombreuses familles internationales de Karlsruhe, du Bade-Wurtemberg et de la région d'Alsace.

A l'Ecole Européenne de Karlsruhe votre enfant pourra acquérir des compétences linguistiques, mathématiques, scientifiques et artistiques adaptées au potentiel et aux intérêts de votre enfant.

L'encadrement offert sur place encourage les enfants à prospérer pendant leurs années de formation.

Grâce à une équipe de locuteurs natifs très dévoués, l'Ecole Européenne de Karlsruhe est une école unique qui répond au besoin d'un enseignement ouvert et multilingue. Toutes les langues des membres de l'Union Européenne sont représentées. Ainsi la langue maternelle de votre enfant reste sa première langue tout au long de sa scolarité.

- Les élèves obtiennent un diplôme reconnu à l'international, le Baccalauréat Européen
- Un campus de 10 ha très bien équipé avec plusieurs terrains de jeu, de sport et une cantine sur place
- Encourage l'enthousiasme pour les autres langues

A l'Ecole Européenne de Karlsruhe vos enfants deviennent des citoyens du monde dans un environnement stimulant où leurs talents individuels seront soutenus et encouragés à prospérer.

L'école européenne de Karlsruhe (EEK), située dans la région de Karlsruhe à Waldstadt, est l'une des 13 écoles européennes qui ont été créées pour assurer l'éducation des enfants du personnel des institutions de l'UE.

Le concept des écoles européennes a été créé pour éduquer les élèves dans leur langue maternelle et selon leur tradition nationale jusqu'au Baccalauréat Européen. En tant qu'institution publique contrôlée par tous les États membres de l'UE, l'Ecole européenne offre à ses élèves des valeurs européennes et leur fournit un diplôme mondialement reconnu.

L'école européenne de Karlsruhe compte environ 1000 étudiants de plus de 45 nations différentes et un effectif d'environ 180 employés de nombreux États membres de l'UE et au-delà.

De nombreuses entreprises dans l'ensemble de la région ont signé des contrats pour les enfants d'âge scolaire de leurs employés internationaux.

Les familles viennent de différentes parties de la région s'étendant de Strasbourg, Heidelberg, Mannheim, à Stuttgart.

L'Ecole Européenne de Karlsruhe offre une éducation multilingue et multiculturelle pour les enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire. Les familles qui ne sont pas membres d'une institution de l'UE peuvent inscrire leurs enfants, quelle que soit leur nationalité et leur langue maternelle.

3. Le bien-être à l'école

L'école européenne de Karlsruhe est située en bordure de la forêt de la Hardt à environ 4 kilomètres au nord-est du centre-ville de Karlsruhe. Des moyens de transport publics s'arrêtent juste devant l'entrée de l'école, ce qui offre à tous les élèves un chemin rapide et sécurisé vers l'école. Les parents et les visiteurs trouvent à tout moment une place de parking.

Les équipements suivants contribuent à une éducation moderne et réussie.

- Quatre grands bâtiments principaux, tous reliés par un passage couvert et deux grandes salles de gymnastique avec des installations extérieures (terrains de football, plusieurs pistes d'athlétisme en tartan, une installation de saut en longueur et des terrains de basket-ball) forment le vaste campus de l'école.
- Des terrains de jeux pour les plus jeunes avec un filet d'escalade de 5 m de hauteur, un labyrinthe et divers jeux d'enfants.
- Une infirmerie (présence d'une infirmière qualifiée toute la journée).
- Toutes les salles de classe sont claires et aménagées avec soin. Elles ont vue sur le parc environnant.
- Des salles d'informatique équipées des dernières technologies modernes et avec accès à Internet sont disponibles.
- Deux bibliothèques scolaires pour le secondaire et le primaire sont supervisés par des bibliothécaires professionnels.
- Un nouveau et grand réfectoire. La cantine scolaire offre des repas sains et équilibrés.
- Des salles de classe pour les diverses matières spécifiques telles que les sciences, l'art et la musique complètent l'espace éducationnel.
- Les grands événements scolaires trouvent un cadre approprié dans la salle des fêtes (Aula).



III. VOS CONTACTS A L'ÉCOLE EUROPEENNE DE KARLSRUHE

1. Vos contacts à l'école

Ecole Européenne de Karlsruhe

Adresse : Albert-Schweitzer-Str. 1, 76139 Karlsruhe e-mail: info@es-karlsruhe.eu
Telefon : 0721 / 68009-0 web-site: www.es-karlsruhe.eu
Telefax : 0721 / 68009-50 web-site: www.eursc.eu

Fonction	
Directeur	M. László Munkácsy e-mail: KAR-EXECUTIVE-ASSISTANT@eursc.eu
Directrice adjointe pour le cycle secondaire	Mme Anabela Santos e-mail: KAR-DEPUTY-DIRECTOR-SECONDARY-CYCLE@eursc.eu
Assistant Directeur adjoint pour le cycle secondaire	M. Fabrice Brécourt e-mail: kar-assistant-deputy-director-secondary-cycle@eursc.eu
Directeur adjoint pour le cycle maternel et primaire	M. Holger Klose e-mail: kar-deputy-director-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu
Assistante Directrice adjointe pour le cycle maternel et primaire	Mme. Amanda Wilson e-mail: kar-assistant-deputy-director-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu
Directeur adjoint des finances et de l'administration	M. Taybi Saadaoui e-mail: KAR-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu
Assistante de Direction (Tel. 68009-17)	Mme Nassira Schandruk e-mail: KAR-EXECUTIVE-ASSISTANT@eursc.eu
Secrétariat, Primaire et Maternelle (Tel. 68009-15)	Mme Marie Allmann e-mail: marie.allmann@eursc.eu
Secrétariat Secondaire (68009-13)	Mme Louise Wähling e-mail: louise.waehling@eursc.eu
Secrétariat, Inscriptions (Tel.68009-72)	Mme Stefania Bartholdy e-mail: stefania.bartholdy@eursc.eu

Secrétariat (Tel. 68009-0 ou 68009-12)	Mme Magdalena Aitken e-mail: magdalena.aitken@eursc.eu
Comptabilité PAS & Chargé de cours (Tel. 68009-16)	Mme Melanie Steigner e-mail: melanie.steigner@eursc.eu
Comptabilité (Tel. 68009-24)	Mme Gabi Huber e-mail: gabi.huber@eursc.eu
Achats/Comptabilité (Tel. 68009- 19)	Mme Stephanie Welsch & Mme Rekha Krishnamurthy e-mail: KAR-ACCOUNTING@eursc.eu
Comptabilité (Tel.68009-52)	Mme Ursula Stengel e-mail: ursula.stengel@eursc.eu
Frais de scolarité / Comptabilité (Tel. 68009-20) Frais de scolarité / Comptabilité (Tel. 68009-75)	Mme Martina Morlock Mme Liliana Casillo-Anika e-mail: KAR-SCHOOLFEES@eursc.eu
Infirmière (Tel. 68009-23 ou +49 160 30 63697)	Mme Joanne Molloy e-mail: joanne.molloy@eursc.eu
Psychologue scolaire (Tel. +49 7216800957 lundi au vendredi)	Mme Marina Stavrou e-mail: kar-beratung@partner.eursc.eu
Association des parents élèves (Tel.68009-45)	Mme Brynn Thompson-Rentz Mme Felicitas Martens e-mail: kar-evchairman@partner.eursc.eu
Transport scolaire (Tel. 68009-45)	Mme Elena Kobitskaya e-mail : contact@eskr-transport.de
Cantine (6800929)	M. Jan Birkenmaier e-mail: 7161.1@compass-group.de
Primaire + Maternelle	page 17
Conciergerie école primaire (Tel. 68009-26+01703401407)	M. Rafael Ledwig e-mail: rafael.ledwig@staff.eursc.eu

Administration

Directeur	M. László Munkácsy e-mail: KAR-EXECUTIVE-ASSISTANT@eursc.eu
Directeur adjoint des finances et de l'administration	M. Taybi Saadaoui e-mail: KAR-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu
Assistante de direction (Tel. 68009-17)	Mme Nassira Schandruk e-mail: KAR-EXECUTIVE-ASSISTANT@eursc.eu
Secrétariat, inscriptions (Tel. 68009-72)	Mme Stefania Bartholdy e-mail: stefania.bartholdy@eursc.eu
Secrétariat (Tel. 68009-0 ou 68009-12)	Mme Magdalena Aitken e-mail: magdalena.aitken@eursc.eu

Maternelle et Primaire

Directeur adjoint pour le cycle maternel et primaire	M. Holger Klose e-mail: kar-deputy-director-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu
Assistante Directrice adjointe pour le cycle maternel et primaire	Mme Amanda Wilson e-mail: kar-assistant-deputy-director-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu
Secrétariat pour le cycle maternel et primaire (Tel. 68009-15)	Mme Marie Allmann e-mail: marie.allmann@eursc.eu
Conciergerie (Tel. 68009-26+01703401407)	M. Rafael Ledwig e-mail: rafael.ledwig@staff.eursc.eu

Secondaire

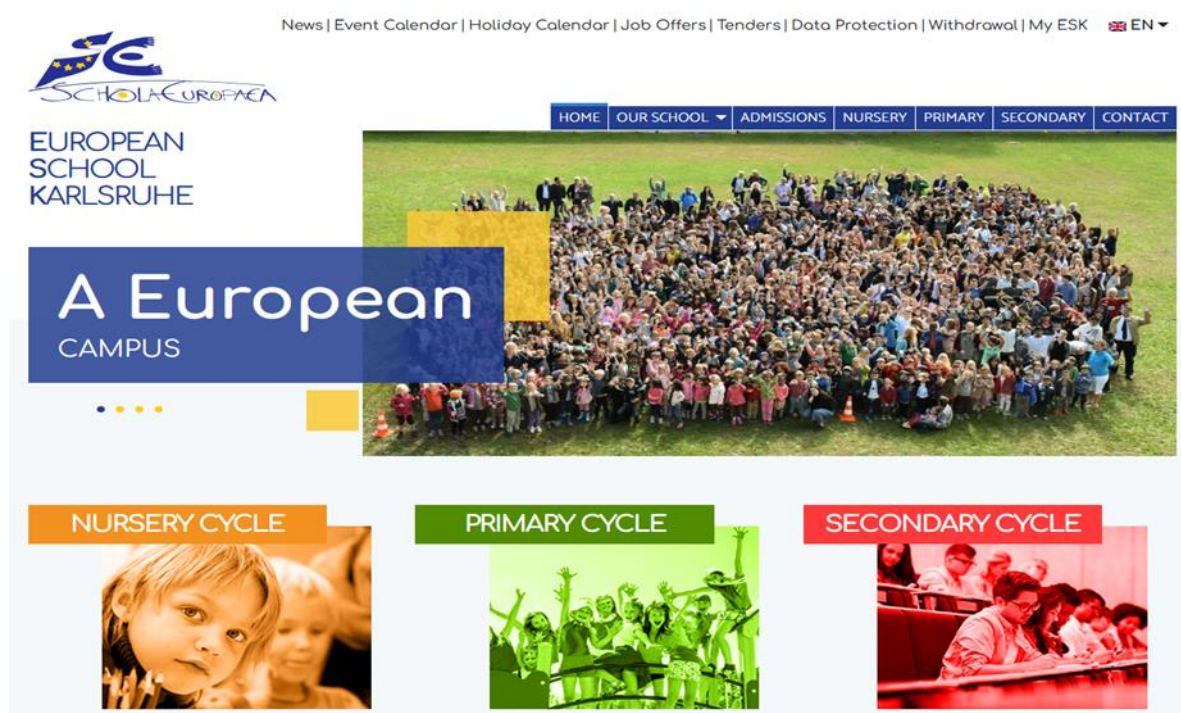
Directrice Adjointe pour le cycle secondaire	Mme Anabela Santos e-mail: KAR-DEPUTY-DIRECTOR-SECONDARY-CYCLE@eursc.eu
Assistant Directeur adjoint pour le cycle secondaire	M. Fabrice Brécourt e-mail: kar-assistant-deputy-director-secondary-cycle@eursc.eu
Secrétariat Secondaire (68009-13)	Mme Louise Wähling e-mail: louise.waehling@eursc.eu

Concierge (Tel. 68009-37 + 0170 5816880)	M. Pietro Bartuccio e-mail: pietro.bartuccio@staff.eursec.eu
--	---

2. Le site internet

Pour plus d'informations sur l'EEK veuillez consulter notre site internet

www.es-karlsruhe.eu



IV. L' ÉCOLE MATERNELLE

1. Les horaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h05-12h15	8h05-15h35	8h05-12h15	8h05-15h35	8h05-12h15

Organisation des cours :

Matin	8h05 -12h15
Pause déjeuner	12h15- 13h10
Après-midi	13h10- 15h35

Veuillez noter que les enfants peuvent être déposés à l'école à partir de 7h45. A 8h15 l'entrée de la maternelle sera fermée. Passé cette heure les enfants devront donc accéder à la maternelle par l'entrée principale (grille bleue).

2. Syllabi/Programme

- Les plus petits élèves de l'école européenne sont à la maternelle. Le personnel enseignant est constitué de professeurs qualifiés, qui suivent le programme d'études des apprentissages préscolaires. Les enfants de différents pays, parlant des langues diverses, apprennent et jouent ensemble. La cour extérieure avec la colline de jeux et le village pour enfants invitent à la détente et incitent à des jeux de rôle dans les différentes langues. Les activités communes en „heures européennes” se pratiquent aussi dans plusieurs langues. Les enfants sont particulièrement stimulés par cette atmosphère multiculturelle dans les activités suivantes :
- Apprentissage créatif par l'art, le travail manuel, les jeux de théâtre et de langue, la musique et la danse.
- Apprentissage par l'expérimentation : découverte du monde, la vie des animaux et des hommes sur la terre.
- Création et stimulation ludiques des capacités linguistiques, mathématiques et motrices.
- Favoriser le développement social, moral et émotionnel des enfants.

V. LE PRIMAIRE

Secrétaire de la maternelle et du primaire :

Mme Marie Allmann
E-Mail: marie.allmann@eursc.eu
Tel.: +49 721 - 680 09 – 15



M. Holger Klose
E-Mail: kar-deputy-director-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu
Directeur adjoint pour le cycle maternel et primaire



Mme Amanda Wilson
E-Mail: kar-assistant-deputy-director-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu
Assistante Directrice adjointe pour le cycle maternel et primaire



Le Directeur et les Directeurs adjoints ne peuvent recevoir les parents que sur rendez-vous.

Rentrée de l'année scolaire

Mardi, 02.09.2025, 08h05:

Rentrée scolaire pour la maternelle, le primaire et le secondaire,

Fin de la journée: 12h15

(maternelle, primaire et secondaire)

(SAUF pour les 1ères années primaire + nouveaux élèves en maternelle)

Mercredi, 03.09.2025, 8h05

Rentrée des **1ères classes (primaire)**

Rentrée pour les **nouveaux élèves en maternelle**

1. Les horaires

Classes 1 et 2 toutes sections linguistiques

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h05- 12h15	8h05-15h35	8h05- 12h15	8h05-15h35	8h05- 12h15

Organisation des cours:

Matin	8h05 - 12h15
Pause déjeuner	12h15 - 13h10
Après-midi	13h10 - 15h35
Récréation	14h10 - 14h25

Classes 3, 4 et 5 toutes sections linguistiques

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h05 - 15h35	8h05 - 15h35	8h05 - 12h15	8h05 -15h35	8h05 - 12h15

Organisation des cours:

Matin	8h05 - 12h15
Pause déjeuner	12h15 - 13h10
Après-midi	13h10 - 15h 35

PRIMAIRE

A l'école primaire, l'accent est mis sur la langue maternelle, les mathématiques et la première langue étrangère. Outre l'éducation artistique, musicale, sportive, la découverte du monde, la religion ou la morale laïque ainsi que les « heures européennes » sont tout aussi importante, où se rencontrent des enfants de nationalités différentes pour participer à des activités variées.

Horaire harmonisé à l'école primaire

Matière	1ere et 2e années	3e, 4e et 5e années
Langue maternelle (SWALS Langue I)	8h (2h30)	6h45 (3h45)
Mathématiques	4h	5h15
Langue II	2h30	3h45
Education musicale Education artistique Education physique	5h	3h
Découverte du monde	1h30	3h
Heures européennes	-	1h30
Religion / Morale laïque	1h	1h30
Récréations	3h30	2h30
Total	25h30	27h15
ONL - irlandais/maltais*	1h30	1h30
ONL – finnois/ suédois*	-	1h30

* Other National Language est enseigné durant les heures de classe

2. Programme

Nos objectifs d'éducation à l'école primaire

- **Systématisation des apprentissages**

L'éducation ludique de la maternelle est renforcée et approfondie par la systématisation des processus d'apprentissages. Les enfants apprennent : l'alphabétisation, la langue mathématique (limites, quantification, addition, soustraction, multiplication, introduction numérique à la division etc.), activités linguistiques, lecture, écriture etc.

- **Elargissement et approfondissement des apprentissages**
Les enfants sont amenés aux apprentissages de l'écriture et de la lecture et à renforcer leurs acquis.
- **Acquisition des connaissances de base**
Les connaissances de base dans les différents domaines d'apprentissages sont définies par les programmes d'études respectifs et le livret scolaire.
- **Introduction aux nouvelles technologies**
Déjà à partir de la première classe les enfants travaillent avec les nouvelles technologies dont le tableau interactif. Les techniques informatiques de communication sont des moyens effectifs d'enseignement et d'apprentissage.
- **Favoriser l'apprentissage responsable**
Les enfants reçoivent une méthode de travail pour l'acquisition efficace et indépendante de nouveaux savoirs. La joie de la découverte est stimulée dans tous les domaines. Ils apprennent à poser des questions claires et précises sur certains problèmes ainsi qu'à trouver des réponses et des solutions appropriées à l'aide des moyens didactiques actuels (bibliothèque, Internet, documents etc.) et avec l'appui des enseignants. Ils apprennent à poser réciproquement les questions fondamentales et rechercher eux-mêmes les éléments de réponse. Ils apprennent les éléments de base du savoir et à fixer et à mémoriser les connaissances.
- **Promotion de l'esprit européen**
par la fusion des nationalités et des langues à l'occasion des activités communes pendant les heures européennes.
- **Susciter l'enthousiasme des élèves pour d'autres langues**
Au primaire les enfants apprennent une 2ème langue, autre que leur langue de travail (français, anglais, allemand). Les cours sont donnés exclusivement par des locuteurs natifs. Ainsi nous assurons dès le début le développement des compétences interculturelles chez les élèves.
- **Découverte de talents**
Nous encourageons les élèves à exprimer leur talent naturel par les activités artistiques et musicales, en suivant les étapes progressives des programmes d'études concernés.
- **Promotion de l'esprit sportif**
Grâce à une participation active aux activités sportives incluses dans le programme scolaire les élèves s'éveillent au monde du sport.
- **Stimuler et soutenir les enfants**
Soutien des élèves en difficultés d'apprentissage par des mesures d'aide appropriées à chacun.
- **Intégration des élèves**
Les élèves avec besoins spécifiques sont intégrés, dans les limites du possible, dans la classe commune par un contrat définissant leurs possibilités d'intégration et signé par les parents, l'école et les partenaires éducatifs.
- **Stimulation des capacités**
Encouragement des progrès des élèves plus doués que leurs camarades de classe du même d'âge, par une différenciation qui leur offre d'autres possibilités d'études.

Éducation multiculturelle

Afin de promouvoir la communauté scolaire et une véritable éducation multiculturelle, l'accent est mis sur l'apprentissage, la compréhension et l'utilisation des langues étrangères.

Afin d'atteindre ce but, différents moyens sont mis en œuvre :

- Instruction dans une première langue étrangère (allemand, anglais ou français, désignée comme L II) obligatoire de la première classe de l'école primaire jusqu'au Baccalauréat.
- Les classes de langue regroupent des élèves de différentes nationalités et sont dirigées par un enseignant locuteur natif.
- A l'école primaire, les heures européennes réunissent une fois par semaine des enfants de toutes les sections linguistiques autour d'activités ludiques, culturelles ou artistiques.

Enfin la rencontre quotidienne dans la cour de récréation, dans les couloirs et les salles de pause facilite l'apprentissage des langues étrangères et permet de comprendre le fait que l'utilisation de ces langues est non seulement nécessaire, mais également normale.

Les activités au primaire

- Langue maternelle, mathématiques, langue II et découverte du monde
- Activités éducatives stimulant l'expression : éducation artistique et musicale.
- Education physique (sport)
- Heures européennes
- TICE

3. Contact avec les enseignants: horaires

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/primaire/>

Pour la maternelle et les classes 1 et 2 du primaire, les cours de l'après-midi ont lieu les mardis et les jeudis. Pour les classes 3, 4 and 5 du primaire, les longues journées ont lieu le lundi, mardi et jeudi.

Le mercredi après-midi est réservé aux enfants qui ont besoin de soutien.

4. Règlement scolaire et directives

[document 2014-03-D-14-de-4](#)

Le règlement scolaire complet peut être lu sur le site web de l'école: www.eurasc.eu
Vous trouverez le règlement intérieur, mesures disciplinaires et autres sur notre site <http://www.es-karlsruhe.eu>

4.1 Règles et directives dans la maternelle

[Document SWALS](#)

[Directives du programme de soutien](#)

[Règles d'or](#)

[Politique de soutien interne](#)

4.2 Règles et directives dans le primaire

[Formulaire de réflexion](#)

[Accord entre l'école et la maison](#)

[Rapport de Discipline](#)

[Règles d'or](#)

[Climat social](#)

Soutien scolaire

L'école offre différentes formes et niveaux de soutien, destinés à assurer une aide appropriée aux élèves qui éprouvent des difficultés et ont des besoins éducatifs spéciaux à tout moment de leur parcours scolaire, afin de leur permettre de se développer et de progresser selon leur potentiel et de réussir leur intégration. Les documents suivants montrent comment les Ecoles Européennes prennent en compte les circonstances particulières de ces enfants :

- Politique en matière de soutien scolaire dans les Ecoles Européennes
[- 2012-05-D-14-fr-10](#)
- Soutien pédagogique dans les écoles européennes - Document de procédure
[- 2012-05-D-15-fr-12](#)

[Introduction au soutien éducatif](#)

[Politique interne de l'ESK sur la prestation du soutien scolaire](#)

4.3 Règles et directives dans le secondaire

- [Règlement scolaire 2017](#)
- [Directives SWALS pour les parents](#)
- [Mode d'examen impartial -2019-05-D-23-fr-2](#)
- [Directives pour la calculatrice -certificat de l'élève](#)
- [Politique TIC](#)
- [Politique de climat social](#)
- [Politique d'évaluation ESK](#)
- [Annexe V-Politique d'évaluation](#)
- [Directives pour les devoirs à domicile](#)
- [Règles pour la cantine/Mensa](#)
- [Politique de soutien interne de l'ESK](#)

Liens utiles :

Veillez trouver ci-dessous les liens pour vous connecter à nos outils internes (SMS, O365 etc...)

[My ESK](#)

5. Informations utiles

Nous vous prions de communiquer au secrétariat par écrit et sans délai tous changements (déménagement, départ anticipé de l'école, nouveau numéro de téléphone, etc.). Des changements au sein de la famille (divorce ou autres) sont particulièrement importants à cause des problèmes de garde des enfants et doivent être confirmés par tous documents officiels.

Ces informations sont non seulement importantes pour l'école, mais aussi pour que les parents ou tuteurs puissent être avertis rapidement en cas de maladie ou d'accident.

Objets trouvés

Les objets perdus, et retrouvés dans l'enceinte de l'école, peuvent être récupérés jusqu'à la fin de l'année dans les bidons verts près du bureau de Madame Allmann (secrétariat de l'école primaire).

Heures de réception des professeurs

La liste des heures de réception sera distribuée aux élèves en début d'année scolaire. Il n'est pas possible aux professeurs d'accueillir les parents pendant les heures de cours. S'il vous plaît, prenez rendez-vous directement avec le professeur responsable.

Factures scolaires

Les factures scolaires se font par un procédé informatique appliqué dans toutes les Ecoles Européennes.

En plus des frais de scolarité, les frais de photocopies, des « heures européennes », Intermath, la caution pour les clés des casiers du secondaire, les frais d'examens, le cas échéant, ceux de droit d'entrée à la piscine de votre enfant vous seront facturés en même temps. Les autres contributions et frais, tels que livres supplémentaires, assurance complémentaire, activités extrascolaires etc., vous seront réclamés par les professeurs de classe ou bien l'association des parents.

Assurance des élèves

Cette assurance couvre les heures de cours (y compris les pauses) et les autres activités scolaires (telles que les excursions, séances de cinéma, de théâtre, visites en entreprise, voyages scolaires, manifestations collectives et sportives), ainsi que les

trajets aller-retour maison école. Cette assurance couvre aussi les activités dans le cadre des représentants des élèves (S.M.V.).

Par contre, l'assurance ne couvre pas les manifestations non scolaires comme par exemple : activités extrascolaires, l'encadrement des devoirs, cours privés. Les élèves qui restent dans l'enceinte de l'école pendant les heures « libres » sont également assurés. Cela est aussi valable pour un élève qui, par exemple, ne participe pas au cours de latin et reste dans l'enceinte de l'école pendant ce temps.

Les élèves ne sont plus couverts lorsqu'ils quittent l'enceinte de l'école pour des raisons personnelles et privées.

Tout accident scolaire, nécessitant une visite chez le médecin, doit être signalé immédiatement à l'infirmière, Mme Molloy. De plus, n'oubliez pas de signaler directement au médecin qu'il s'agit d'un accident scolaire, pour que les frais soient pris en charge par l'assurance scolaire. Cette assurance est obligatoire et coûte environ approx. 1,00 € par enfant pour l'année scolaire et est incluse dans la facture.

L'école ne se porte garante ni pour les objets de valeurs et autres objets apportés à l'école par les élèves, ni pour les vélos et cyclomoteurs. Les parents sont priés de marquer les vêtements de leur(s) enfant(s). De cette façon, les longues recherches quand un vêtement sans marquage est trouvé, peuvent être évitées (Cf. l'art. 34 du règlement des Ecoles européennes).

Livres

Chaque élève reçoit une liste de livres. Ces livres peuvent être commandés dans les librairies ou auprès de l'instituteur/trice dans certains cas. Les listes de livres peuvent être téléchargées sur le site de notre école.

De plus, en cours d'année scolaire, des commandes de livres peuvent être nécessaires. Elles se feront par l'intermédiaire du professeur. Les livres Intermath (approx. 30,00 €) ne sont vendus que par l'intermédiaire de l'école.

Natation

Un cours de natation – **matière obligatoire faisant partie du programme d'éducation physique** - est organisé pour les classes 1, 2 et 3 de l'école primaire. Le montant de la contribution à la piscine est d'environ approx. 63,00 €. « Un élève ne peut être dispensé de participer au cours d'éducation physique, que sur demande de ses représentants légaux et sur production d'un certificat médical attestant un empêchement physique de suivre ce cours. » (Voir le règlement général) veuillez le communiquer à temps au professeur de classe par écrit, avant le début du cours.

L'absence aux cours

1. Si un élève ne peut pas se rendre à l'école pour des raisons médicales, les parents/tuteurs sont priés d'en informer l'école :

Maternelle ou primaire

Le premier jour d'absence, veuillez envoyer un courriel à LIST-KAR-GSABSENCE@eursc.eu avant 8h00 et au professeur de la classe (les adresses électroniques sont disponibles sur le site web de l'école).

En cas de maladie infectieuse, veuillez informer Mme Molloy, les infirmières de l'école (6800923 ou +49 160 30 63697) ou joanne.molloy@eursc.eu.

En cas d'absence de plus de 2 jours, un certificat médical doit être produit.

- Seule l'infirmière scolaire est habilitée à décider si un élève doit rentrer chez lui pour cause de maladie.
- Un élève qui souhaite être dispensé de cours doit apporter une excuse écrite de ses parents, dans le cas d'un ou deux cours, ou un certificat médical pour une période plus longue.
- L'école peut exiger un certificat médical en cas d'absence d'un élève à un examen annoncé à l'avance.
- En outre, nous nous référons expressément à l'article 30 du règlement scolaire général de l'école européenne. Nous rappelons aux parents que les vacances supplémentaires ne sont pas autorisées. Nous demandons que les vacances soient prises uniquement en fonction du calendrier scolaire.

Veuillez informer l'infirmière de l'école, Mme Molloy (tél. 0721-6800923), de tout problème de santé (asthme, diabète, problèmes d'audition ou de vue, prise régulière de médicaments, etc.) Veuillez informer l'infirmière si votre enfant souffre d'une maladie infectieuse ou a des poux. Toutes les informations sont traitées de manière confidentielle.

Voyages et sorties scolaires

Les voyages et sorties scolaires ont un statut éducatif, pédagogique et social spécifique. Ils sont considérés comme des activités scolaires. Ils sont clairement conçus en fonction des objectifs sociaux, éducatifs et d'apprentissage des plans d'enseignement. Ils sont considérés comme une partie importante de la dimension européenne et sont organisés dans les différentes sections linguistiques.

Les élèves ne doivent pas être dans l'impossibilité de participer en raison de difficultés financières - l'Association des parents d'élèves apporte son aide dans de tels cas.

La participation aux voyages scolaires est obligatoire. L'absence n'est autorisée que dans des cas clairement établis et inhabituels. Cette absence doit être discutée avec l'enseignant de la classe de l'école primaire. Les élèves qui ne participent pas aux voyages scolaires doivent être présents à l'école et recevront un plan de travail supplémentaire dans une autre classe pendant cette période.

Des informations plus détaillées sur les voyages scolaires peuvent être obtenues auprès de l'enseignant de la classe lors de la soirée des parents.

Garderie l'après-midi Momi / Nami

Les horaires de cours à l'école ne correspondent pas toujours à celles des parents qui exercent une activité professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous avons instauré une garderie l'après-midi, elle commence à la fin du dernier cours, du lundi au vendredi jusqu'à 18 heures.

Les enfants mangent d'abord ensemble à la cantine de l'école. Puis selon le programme, ils profitent d'activités de plein air ou d'autres distractions qui libèrent l'esprit. Ensuite les élèves font leurs devoirs avec un surveillant qui leur assure le calme et l'atmosphère de travail nécessaires. Le personnel d'encadrement répond volontiers aux questions, mais la garderie ne veut et ne peut pas être un soutien scolaire, elle est là pour faciliter et soutenir un travail autonome.

MoMi / NaMi: Vos contacts

Frau Corina Mayer

info@momi-nachmittagsbetreuung.eu

Garderie l'après-midi à l'Ecole Européenne de Karlsruhe

Lundi	12h15 – 15h35	15h35 – 18h00	
Mardi		15h35 – 18h00	
Mercredi	12h15 – 15h35	15h35 – 18h00	
Jeudi		15h35 – 18h00	
Vendredi	12h15 – 15h35	15h35 – 17h00 17h00 – 18h00	

Paielement

Le paiement s'effectue par prélèvement automatique ou par virement. Le montant est viré/débité en septembre (pour le 1^{er} semestre d'école) et en février (pour le 2nd semestre d'école). Si vous inscrivez votre enfant pour toute l'année scolaire, la somme est débitée/transférée uniquement en une fois fin septembre. Si le virement n'est pas effectué fin septembre et/ou fin février, l'enfant n'est pas considéré comme inscrit et ne peut pas participer au MoMi. En cas d'inscription tardive due à une rentrée scolaire retardée, prenez rendez-vous avec Mme Allmann. Dans ce cas également, aucune garderie n'est possible sans inscription.

Absence

Si une absence de l'enfant pour maladie a déjà été communiquée le matin, l'excuse est valable pour la garderie de l'après-midi. Si un enfant participe aux cours réguliers, mais pas à la garderie l'après-midi, la personne responsable doit en être informée.

Programme

Afin d'assurer une planification fiable, la participation à la garderie l'après-midi peut être fixée soit pour un semestre, soit pour toute l'année scolaire.

Le premier semestre de garderie l'après-midi commence habituellement la deuxième semaine d'école et finit le jour de la remise des bulletins scolaires.
Le deuxième semestre de garderie l'après-midi commence après le jour de la remise des bulletins et finit une semaine avant la fin de l'année scolaire.

Contenu

- Surveillance des devoirs
- Offres de sport et d'activités physiques
- Petits jeux (jeux de société, jeux de cartes, jeux de rôle, jeu libre)
- Bricolage, chant, danse, cuisine
- Les élèves sont encadrés et surveillés par des éducateurs ou personnel qualifiés dans le cadre multilingue et familial de l'école européenne.

VI. LE SECONDAIRE

1. Horaires

Les cours débutent à 8h05 et se terminent généralement à 15h40.
Chaque élève a son propre emploi du temps.

2. La dernière phase de perfectionnement avant le Baccalauréat Européen

Le secondaire

Les élèves sont acceptés à partir de onze ans au secondaire, après avoir réussi avec succès le primaire dans une école européenne ou dans une autre école reconnue officiellement. Les sept classes du secondaire sont divisées comme suit :

De la 1ère à la 3ème année

Cycle avec un programme commun d'études, appelé cycle d'observation. La plupart des matières sont enseignées dans la langue maternelle. En première classe déjà, les élèves ont une première langue étrangère comme « langue de travail » (L II) qu'ils utiliseront en 3ème en histoire et géographie. En 1^{ère} année du secondaire, les élèves choisissent une deuxième langue étrangère. Le latin est offert comme option facultative en 2ème année.

De la 4ème à la 5ème année

Les cours de sciences intégrées sont alors divisées en cours de physique, chimie et biologie. Les élèves ont le choix entre les mathématiques de base ou les mathématiques approfondis. Les autres options sont l'économie, une troisième langue étrangère (L IV) ou le grec ancien.

De la 6ème à la 7ème année

Ces deux classes forment une unité et mènent au Baccalauréat. Même si un ensemble de matières sont obligatoires (langue maternelle, L II, une matière scientifique, philosophie, sport, histoire et géographie), les élèves ont un large éventail d'options. Parmi ces options, ils peuvent choisir en plus un cours de deux heures, de quatre heures ou d'approfondissement.

Le travail des élèves est régulièrement évalué. Des bulletins sont remis quatre fois par an. Les évaluations sont basées également sur la participation de l'élève en cours et sur les résultats des examens, même si les examens formels ne sont pas un composant du cycle d'observation. Les conditions de passage en classe supérieure, fixées par le Conseil Supérieur déterminent en fin d'année du passage (ou non).

Matières et programmes

Pour en savoir plus sur les matières et les programmes de l'école secondaire, veuillez consulter le lien suivant

[Subjects and syllabi at the Secondary](#)

Vos contacts

Mme Anabela Santos

Directrice adjointe pour le cycle secondaire

E-Mail: KAR-DEPUTY-DIRECTOR-SECONDARY-CYCLE@eursc.eu



Mme Louise Wähling

Secrétaire (Ecole secondaire)

E-Mail: louise.waehling@eursc.eu

Tel. +49/721-68009-13



M. Fabrice Brécourt

Assistant Directeur adjoint pour le cycle secondaire

E-Mail: kar-assistant-deputy-director-secondary-cycle@eursc.eu

3. Conseillers en éducation

En cas de maladie, rendez-vous médical, etc. (toutes les absences de l'élève), veuillez nous contacter à l'adresse électronique suivante :

list-kar-osabsence@eursc.eu

Veuillez consulter le lien suivant pour contacter votre conseiller pédagogique :

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/personnel/>

4. Contact avec les enseignants : horaires

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/personnel/#teacher-appointment-times>

5. Certificats/Bulletins

4 Les bulletins scolaires seront distribués pendant l'année en cours :

- 1 bulletin de notes en novembre
- 1 bulletin semestriel en janvier
- 1 bulletin en avril
- 1 bulletin semestriel en juin

6. Absence de l'école secondaire

En cas d'absence (rendez-vous chez le médecin, maladie) veuillez envoyer un email à: list-kar-osabsence@eursc.eu

Selon le chapitre IV Article 30.3. du règlement général des Ecoles Européennes, nous aimerions rappeler aux parents que des congés/vacances supplémentaires ne sont pas admis. Nous vous prions de consulter le calendrier des vacances scolaires et d'organiser vos congés en conséquence.

7. Le Baccalauréat Européen

Le Baccalauréat

Après 12 années d'études, nos élèves se présentent aux épreuves du Baccalauréat européen commun à toutes les écoles européennes. Cet examen se compose de 5 épreuves écrites et 3 orales que les élèves peuvent choisir à partir des matières, qu'ils ont étudiées pendant les deux dernières années scolaires.

Excepté l'examen de la langue maternelle, tous les examens écrits sont harmonisés et ne sont pas seulement évalués par le professeur enseignant mais aussi par un second correcteur. Un examinateur externe participe également aux oraux. Le baccalauréat européen est reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne ainsi que dans la plupart des pays du monde.

La proclamation des résultats du Baccalauréat et la remise des diplômes sont des moments importants de l'année scolaire du secondaire. Lors d'une cérémonie officielle - la proclamation - les bacheliers reçoivent leur diplôme ; cette cérémonie est suivie le soir, par une grande fête, avec toute la communauté scolaire, fête organisée traditionnellement par les élèves de 7^{ème} et leurs parents.

La dénomination « Baccalauréat européen » appartient aux Ecoles européennes qui disposent depuis leur établissement d'un monopole d'utilisation sur celle-ci dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

LE CYCLE DU BACCALAURÉAT EUROPÉEN

Le cycle du Baccalauréat européen comprend les deux dernières années de l'enseignement secondaire (S6 et S7) des Écoles européennes et des écoles agréées par le Conseil supérieur.

Le cycle du Baccalauréat européen consiste en un programme multilingue complet. Les élèves doivent toujours suivre une combinaison de cours de langues, de sciences humaines et de matières scientifiques, donnés dans plus d'une langue.

Le tronc commun comprend les matières obligatoires suivantes, dont certaines peuvent être étudiées à différents niveaux de complexité :

- Au moins deux cours de langues (la langue dominante et une autre)
- Mathématiques, soit 3 périodes/semaine soit 5 périodes/semaine
- Une matière scientifique, soit Biologie 2 périodes/semaine soit toute autre matière scientifique enseignée à raison de 4 périodes/semaine : Biologie, Chimie ou Physique
- Histoire et Géographie, soit 2 périodes/semaine soit 4 périodes/semaine, qui sont enseignées dans une langue différente de la langue dominante, en français, en anglais ou en allemand.
- Philosophie, soit le cours à 2 périodes/semaine, soit le cours à 4 périodes/semaine
- Education physique
- Morale non confessionnelle ou religion

Outre le tronc commun, les élèves peuvent choisir parmi un grand éventail d'options et de matières complémentaires pour compléter leur curriculum, afin d'obtenir un minimum de 31 périodes par semaine et un maximum de 35 périodes.

8. Options

Choix des matières pour S1 • Options for S1 • Fächerwahl für S1

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/conseils-dorientation/>

Choix des matières facultatives en S2 • Non-Compulsory Optional Subjects for S2 • Freiwillige Fächerwahl für S2

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/conseils-dorientation/>

Choix des matières facultatives en S3 • Non-Compulsory Optional Subjects for S3 • Freiwillige Fächerwahl für S3

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/conseils-dorientation/>

Options S4

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/conseils-dorientation/>

Options S5

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/conseils-dorientation/>

Options S6&S7

<https://www.es-karlsruhe.eu/fr/secondaire/informations-utiles/conseils-dorientation/>

Les épreuves du Baccalauréat Européen:

L'enseignement secondaire est validé par les épreuves du Baccalauréat européen, qui se déroulent à la fin de la S7(7^{ème} année du secondaire). Les candidats présentent cinq épreuves écrites et trois épreuves orales. Les épreuves écrites de LI, LII et Mathématiques sont obligatoires. Une épreuve orale en LI et une épreuve orale à choisir entre la LII et une matière enseignée en LII (Histoire, Géographie ou Économie) sont obligatoires. Les candidats doivent donc faire preuve de compétences écrites et orales dans au moins deux langues.

Chaque épreuve couvre l'ensemble du programme de la matière correspondante enseigné en S7, mais évalue aussi les compétences (connaissances, aptitudes et attitudes) acquises les années précédentes, tout particulièrement en S6.

Aussi bien les épreuves écrites qu'orales font l'objet d'une double correction et sont notées à la fois par les professeurs des candidats et par des examinateurs externes. La note finale est la moyenne des notes attribuées par les deux examinateurs. En cas de différence de plus de deux points entre les notes attribuées, on fait appel à un troisième correcteur externe, qui réalise une analyse approfondie des corrections précédentes et qui octroie une note définitive comprise entre les notes supérieure et inférieure attribuées par les deux correcteurs précédents.

Le Conseil supérieur des Ecoles européennes désigne chaque année les examinateurs externes, qui doivent répondre aux exigences de leur pays d'origine pour être nommés membres d'un jury d'examen du même niveau.

Assurance de la qualité du Baccalauréat européen

Le Président du jury du Baccalauréat européen et les inspecteurs nationaux agissant en qualité de vice-présidents supervisent la session du Baccalauréat européen. Ils garantissent le haut niveau et la qualité des sujets d'examen du Baccalauréat ainsi qu'une évaluation juste et fiable des candidats, et ils font en sorte que les épreuves se déroulent dans le respect des règlements des Ecoles européennes.

La présidence du jury du Baccalauréat européen est assurée pour un an par l'Etat membre qui préside le Conseil supérieur des Ecoles européennes cette année-là. Le pays qui assure la présidence annuelle propose un professeur d'université renommé pour présider la session du Baccalauréat européen ; celui-ci est nommé président du jury par le Conseil supérieur.

Principe de l'évaluation du Baccalauréat européen

L'évaluation au cycle du Baccalauréat européen est fondée sur des critères précis. Les résultats des élèves sont évalués par rapport au niveau d'acquisition des compétences requises et d'atteinte des objectifs de l'apprentissage définis dans un programme donné. Les inspecteurs fournissent également des lignes directrices très claires pour l'évaluation et la notation des épreuves, sous la forme de critères, tant pour les épreuves orales qu'écrites.

L'évaluation du Baccalauréat européen est à la fois formative et sommative. L'évaluation formative porte sur le processus d'apprentissage. Elle se traduit par ce que l'on appelle la « note A ». La note A représente le travail quotidien des élèves dans une matière, c'est-à-dire diverses tâches et divers aspects tels que :

- La concentration et l'attention en classe ;
- La participation active et la qualité des interventions en classe ;
- La régularité et la cohérence du travail effectué en classe et à la maison ;
- L'attitude positive face à la matière ;
- Les signes du sens de l'initiative, d'indépendance et d'autonomie ;
- Les brefs tests intermédiaires écrits ou les interrogations orales ;
- Les progrès constatés ;
- etc.

L'évaluation sommative porte sur la performance d'un élève à la fin d'une période d'enseignement donnée. Elle se traduit par ce que l'on appelle la « note B », qui est obtenue lors des épreuves du Pré-Baccalauréat du trimestre ou du semestre. Ces examens permettent de vérifier les compétences acquises par les élèves au cours d'une longue période dans certaines matières. Ils sont organisés dans des conditions matérielles particulières (disposition du local, utilisation de formats spécifiques, surveillance, etc.) et assortis de contraintes de temps.

A la fin de la 7^e année secondaire, les élèves obtiennent une note préliminaire qui compte pour 50 % de la note finale. La note préliminaire porte sur l'ensemble des évaluations formatives et des évaluations sommatives (épreuves du Pré-Baccalauréat) réalisées par les enseignants au cours de la 7^e année secondaire.

Les 50 % restants de la note finale s'obtiennent par la double correction des épreuves écrites et orales du Baccalauréat européen par les examinateurs interne et externe. Les cinq épreuves écrites comptent pour 35 % de cette partie, et les trois épreuves orales pour 15 % de cette partie.

La note de réussite globale du Baccalauréat européen est de 5 sur 10 (soit 50 sur 100).

Le Diplôme du Baccalauréat européen

Au nom du Conseil supérieur, le Secrétaire général des Ecoles européennes décerne le diplôme du Baccalauréat européen aux candidats qui ont réussi. Ce diplôme certifie l'accomplissement des études secondaires dans une Ecole européenne ou dans une Ecole européenne agréée par le Conseil supérieur. Il est officiellement reconnu comme un titre permettant l'admission dans l'enseignement supérieur dans tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans plusieurs autres pays.

Les titulaires du Baccalauréat européen jouissent dans leur pays des mêmes droits et avantages que les autres titulaires d'un certificat de fin d'études secondaires et ils peuvent notamment, au même titre que les nationaux du pays aux qualifications équivalentes, postuler dans toute université ou tout établissement d'enseignement supérieur de l'Union européenne.

VII. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

1. Sécurité

Service de sécurité composé de deux personnes – à l'entrée de l'école (près du portail bleu). Ces personnes effectuent des rondes sur le terrain et veillent au respect de toutes les règles.

Le service de sécurité délivre les cartes scolaires et les contrôle, à l'entrée et à la sortie du bâtiment entre 7h et 17h, vendredi jusqu'à 16h.

L'accès sur notre site ne peut être accordé qu'avec l'accord préalable d'un membre du personnel, compte-tenu de la situation sanitaire.

2. Bibliothèque

Les bibliothèques du primaire et du secondaire sont mises à la disposition de tous les élèves, professeurs et collaborateurs de l'Ecole Européenne de Karlsruhe.

Elles sont une contribution précieuse pour atteindre les objectifs pédagogiques. Tandis qu'autrefois, la transmission du savoir était uniquement centrée sur la communication professorale, elle est aujourd'hui active et interactive –centrée sur l'élève et ses compétences de lecture. Nos bibliothèques scolaires sont une aide aussi bien pour les devoirs que pour préparer les élèves à une formation permanente.

Elles sont très bien équipées et sont orientées dans leurs contenus pour répondre également aux intérêts culturels des différentes nationalités.

Ainsi vous trouverez, entre autres, des ouvrages de référence, des livres spécialisés, des romans et des magazines aussi bien que des vidéos, CD et DVDs dans beaucoup de langues différentes.

Secondaire

Learning Center

Tel.: +49 721 6800939

Bibliothèque (Primaire)

Mme Karina Mander

Tel.: +49 721 6800922

karina.mander@edu.eurasc.eu



Lors de la journée du livre, l'agence de détective Adler de Wiesbaden était notre hôte à l'Ecole Européenne de Karlsruhe. 160 enfants de la section germanophone et francophone ont apprécié cette journée !



La bibliothèque du primaire présente toujours dans sa vitrine au rez-de-chaussée des expositions basées sur un thème : Noël, Halloween, cirque, Journée Portes Ouvertes, dinosaures, Edinburgh Papers, Prix Nobel de la paix, et bien plus encore.

3. Soins médicaux et psychologiques

Veillez trouver ci-joint les instructions du Département de la Santé à Karlsruhe concernant les maladies contagieuses qu'il est obligatoire de déclarer.

Au cas où votre enfant serait atteint d'une de ces maladies ou d'une autre, il est obligatoire de nous le signaler afin que nous prévenions la classe.

Les autres parents auraient ainsi la possibilité d'être plus attentifs aux éventuels symptômes.

Joanne Molloy

joanne.molloy@eursc.eu

Tel.: +49 7 21 6 80 09-23 & +49 160 30 63 697

Obligation de déclaration aux services d'hygiène locales

Au cas où l'EEK aurait connaissance d'une maladie figurant dans l'art 34 de la loi sur la protection contre les maladies infectieuses (IfSG), elle a l'obligation de la déclarer aux services d'hygiène locaux avec indication du nom de la personne concernée.

Il y a exemption de cette d'obligation, si la direction dispose des preuves que la déclaration a été assurée par une autre personne citée dans l'art. 8 (médecin ou laboratoire médical).

L'école doit impérativement déclarer les maladies suivantes :

Dermatose épidermique (impetigo contagiosa)

Coqueluche

Oreillons

Gale (scabies)

Scarlatine

Varicelle

Poux

L'institution a en plus l'obligation de déclaration dans le cas où elle aurait connaissance de deux maladies ou plus de la même gravité où l'on pourrait soupçonner d'être provoquées par des agents pathogènes.

Les informations concernant la maladie et les données personnelles sont à adresser aux services d'hygiène compétents,

de Karlsruhe – téléphone: 0721 -936-5979 / 5980

ou à la filiale de Bruchsal – téléphone 07251-783-681

Soins Psychologiques

Le psychologue scolaire est à l'écoute et a pour vise à :

- Conseiller les élèves, les parents et les enseignants dans les troubles de la vie scolaire en général
- Apporter une aide individuelle aux élèves afin de prévenir et d'éviter les difficultés d'apprentissage et les comportements atypiques
- Conseil et soutien des élèves pour les questions d'ordre familial, émotionnel et social

- Conseil et soutien des enseignants et du personnel de l'éducation dans la résolution de problèmes psychosociaux
- Exécution de projets et de discussions de groupe sur des questions socialement pertinentes
- Coopération avec d'autres services de conseil (en dehors de l'école)

Tous les entretiens sont traités confidentiellement.

4. Devoirs

Elèves

A l'école européenne de Karlsruhe, il est donné une grande importance à l'éducation et à la citoyenneté. Il est important que les élèves deviennent des citoyens actifs et responsables. Leur avis et leur participation à la vie scolaire et aux processus décisionnels sont sollicités.

C'est pourquoi, les élèves sont représentés par le SMV (élèves responsables) au sein de différents comités comme le Conseil d'Administration et le Conseil d'éducation. Le SMV est le lien entre la Direction, les enseignants et les élèves.

Des représentants sont présents au COSUP, l'association européenne des élèves, où sont discutés des thèmes importants, qui sont ensuite recommandés au comité pédagogique.

Le COSUP est, non seulement représenté de ce fait au sein du comité pédagogique, mais également au Conseil Supérieur à Bruxelles.

Parents

Les parents prennent une part active à la vie scolaire. Ainsi par exemple, ils organisent les transports en assurant la surveillance et la sécurité dans les bus et les trams. Ils gèrent la cantine scolaire, de nombreuses activités périscolaires et organisent diverses fêtes scolaires.

Comme les élèves du SMV, les parents, à travers l'association des parents, sont représentés au sein de tous les comités nationaux, comme les Conseils d'Administration et d'éducation et aux importants comités internationaux à Bruxelles, grâce au réseau européen Interparents.

Réseau

L'Ecole Européenne de Karlsruhe est en liaison étroite avec les autres écoles européennes et les institutions externes. « Euro-sport » et les « Journées Culturelles » ne sont que deux exemples parmi de nombreuses activités, organisées dans le cadre de ces partenariats.

Lors u « Scientific Symposium » ou le « MEC » - Model European Council « les

élèves ont la possibilité de participer à des échanges internationaux motivants. Avec le « MUN - Model United Nations » et des écoles non-européennes les élèves peuvent prendre conscience du travail des Nations Unies. Les programmes Comenius ou Socrates sont d'autres exemples soutenus par l'Union Européenne.

Dans la région technologique de Karlsruhe, d'excellents contacts existent avec l'université de Karlsruhe, l'Ecole Supérieure Pédagogique et des entreprises pour des projets communs. Naturellement l'EEK maintient des relations privilégiées avec les institutions européennes, comme JRC (Joint Research Centre) à Karlsruhe et le parlement européen à Strasbourg.

Le contrôle, garant de la qualité

La haute qualité de l'enseignement est assurée avec les rapports et décisions prises par les inspecteurs européens, conseils d'éducation et tests internationaux harmonisés.

Au sein du comité d'inspection, chaque Etat membre est représenté par deux inspecteurs, l'un pour la maternelle et le primaire et l'autre pour le secondaire. Tous les inspecteurs se réunissent au sein du comité d'inspection des écoles européennes. Ils développent et harmonisent les programmes scolaires. Ils se rendent dans les écoles plusieurs fois dans l'année. Leur inspection contribue à la qualité et au développement dynamique des écoles européennes.

Le conseil d'éducation constitué de parents, professeurs et des élèves du secondaire suit et influence considérablement le développement qualitatif de l'école.

5. Soutien éducatif

« Rattrapage »

« Cours de Rattrapage » est un programme de soutien en seconde langue.

Soutien éducatif

Le soutien éducatif est à la disposition des élèves, qui ont des difficultés avec le programme d'études ou avec les diverses méthodes d'apprentissage en classe. Il est aussi prévu pour des élèves qui doivent développer des stratégies éducatives appropriées et pour ceux dont la compétence sociale ou le comportement handicapent le développement ultérieur.

Le Challenge Programme développe les intérêts et les talents des élèves.

Organisation

Le soutien éducatif est donné individuellement ou en petit groupe. Il doit permettre aux élèves d'évoluer selon leur âge et leurs capacités. L'enseignant professeur principal le recommande, si besoin est. Ce soutien est à considérer comme un partenariat entre l'école et les parents. Un programme d'études individuel (Individual Educational Plan = IEP) est préparé par le professeur de soutien en conformité avec les recommandations du professeur principal.

Procédure :

Le titulaire de classe prend contact avec les parents pour expliquer les difficultés de l'élève, la procédure continue après avoir obtenu l'accord des représentants légaux/parents.

Si le soutien est mis en place, une réunion a lieu, où l'IEP est présenté et signée par l'école, les enseignants et les parents.

Une réunion ultérieure est fixée pour un réexamen, au plus tard six mois après l'accord.

Vous pouvez vous informer en vous adressant directement à l'enseignant de soutien.

SEN (Special Educational Needs)/

Pour un élève qui, malgré le soutien éducatif et l'enseignement individuel personnalisé ne montre pas de progrès satisfaisants, les professeurs peuvent faire établir d'autres évaluations par un psychologue. La participation au SEN en dépend.

Les enfants suivants peuvent bénéficier du programme SEN :

Elèves avec des difficultés réelles d'apprentissage qui ne leur permettent pas de suivre le curriculum.

Elèves avec de réelles difficultés d'adaptations comportementales.

Elèves avec un important handicap physique.

Le programme SEN voudrait soutenir les élèves par un programme d'apprentissage spécial, qui met la priorité sur le développement des capacités et met en place des méthodes permettant de suivre le curriculum de leur groupe d'âge.

Organisation:

Le soutien est flexible. Il a lieu dans la classe ou individuellement et suit les besoins de l'enfant. Il peut aussi avoir lieu en petits groupes.

Il est possible de faire appel également à des spécialistes externes.

Démarche:

Suite aux recommandations du professeur de classe et de soutien éducatif, un autre soutien sera mis en place.

Les parents doivent demander le soutien SEN auprès du Directeur adjoint- cycle primaire.

L'avis d'un psychologue est nécessaire (à renouveler tous les 2 ans) et est rédigé dans la langue de la section concernée.

Un Conseil d'Inspection se réunit et décide de l'intégration d'un enfant dans un programme SEN.

Un contrat est conclu pour la durée d'une année et signé par les parents et l'école.

Le SEN peut être poursuivi au secondaire. Tous les élèves qui passent au secondaire font un nouveau test psychologique avant le bilan de juin, au cas où ils devraient continuer le programme SEN.

Le professeur de SEN en primaire peut poursuivre son enseignement au secondaire, pour faciliter le passage de l'élève.

Si l'école ne peut pas assurer un soutien correspondant aux besoins de l'élève, elle doit le communiquer et doit venir en aide aux parents dans leur recherche d'un encadrement éducatif adapté.

VIII. L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves est une association à but caritatif qui selon les statuts des écoles européennes représente les parents au sein des divers conseils pédagogiques et administratifs.

Toutes les familles dont les enfants sont à l'Ecole Européenne de Karlsruhe peuvent devenir membre.

La cotisation est actuellement de 40,00 € par famille et année.

Au début de chaque année scolaire, a lieu l'assemblée générale pendant laquelle les membres de l'association élisent les représentants du comité directeur. Le comité directeur gère les affaires de l'association et choisit les représentants pour les réunions des conseils d'éducation et d'administration.

Activités extrascolaires:

L'association des parents d'élèves organise chaque année un programme varié d'activités extrascolaires, qui sont proposées après les cours la plupart du temps dans l'enceinte de l'Ecole Européenne de Karlsruhe.

Toutes les informations sur ces activités vous seront communiquées en début d'année scolaire sur le site web de l'APE ou bien seront distribuées aux élèves.

Autres activités:

En plus des activités extrascolaires l'association des parents d'élèves soutient financièrement des manifestations sportives et culturelles comme par exemple les championnats sportifs (Eurosport), les voyages scolaires, représentations théâtrales etc. L'association est également membre d'Interparents (organisme regroupant toutes les associations de parents d'élèves des écoles européennes). Deux membres du comité directeur prennent part, cinq fois par an, aux réunions d'Interparents et maintiennent ainsi le contact avec les parents d'élèves des autres écoles européennes.

En fin d'année l'association des parents d'élèves organise la fête de l'été avec l'aide des parents.

1. Transport

Frais de transport :

Le transport scolaire à l'École Européenne de Karlsruhe est organisé par une association à but non lucratif – le Comité de Transport (www.eskar-transport.de), en coopération avec le KVV (Karlsruher Verkehrsverbund) et Südwestbus.

L'école est bien reliée à la ville par les transports en commun (www.kvv.de), notamment par la ligne de tram 4 – Oberreut, qui circule toutes les 10 minutes. En outre, des services supplémentaires sont disponibles le matin et l'après-midi (ligne 17 – Rheinhafen, ligne 18 – Durlach et bus 30 – Durlacher Tor), reliant directement d'autres quartiers de la ville à l'école.

En plus du vaste réseau de transport public du KVV, nous organisons également un service de bus scolaires au départ de Bruchsal, Knielingen, Obergrombach et Rußheim.

Coûts de transport vers l'École Européenne de Karlsruhe :

Pour les transports publics, nous recommandons de demander le « D-Ticket JugendBW » auprès du KVV. Ce ticket jeunesse permet aux élèves de voyager sur l'ensemble des réseaux de transport local et régional (trains régionaux, trams, métros, bus) dans toute l'Allemagne, y compris les week-ends et jours fériés. Plus d'informations sont disponibles sur www.kvv.de.

Le Comité de Transport est financé par des frais administratifs ainsi qu'une contribution spéciale au transport (calculée en fonction du nombre de D-Tickets délivrés pour notre école). Sans ces ressources, le comité ne pourrait pas assurer le service de transport.

Ainsi, les bus scolaires (lignes 11, 12, 13, 14) sont uniquement accessibles aux élèves inscrits (frais de service : 200€/enfant/année scolaire + D-Ticket JugendBW).

Pour les lignes 17 et 18, ainsi que deux trajets quotidiens de la ligne 4, le comité de transport organise un service d'accompagnement pour les enfants de maternelle et de primaire, à partir de 5 utilisateurs inscrits par trajet. Ce service est assuré par des élèves du secondaire (100€/enfant/année scolaire + D-Ticket JugendBW).

L'inscription aux bus scolaires (TOUS les élèves) ainsi qu'au service d'accompagnement (réservé uniquement aux enfants de maternelle et de primaire) se fait via : www.eskar-transport.de/registration

Pour tous les enfants de maternelle et de primaire, qu'ils utilisent le tram ou le bus, merci d'avoir toujours le numéro de téléphone des parents dans le cartable.

Contact

Personne de contact pour informations générales:

Mme. Elena Kobitskaya

contact@eskar-transport.de

Personne en charge des paiements :

Mme. Arati Patil

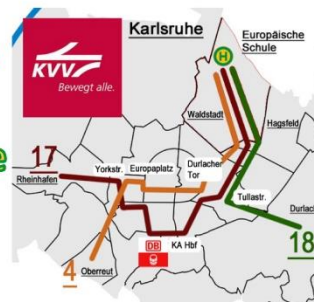
finances@eskar-transport.de

Président du comité : M. Olaf Walter www.eskar-transport.de



TRANSPORT

www.eskar-transport.de



INFO GÉNÉRALE

Le transport scolaire à l'École européenne de Karlsruhe est organisé par l'organisation à but non lucratif - le Comité des transports, en coopération avec le **KVV** (Karlsruher Verkehrsverbund) et Südwestbus.

Les bus scolaires (11, 12, 13, 14) sont disponibles uniquement pour les élèves INSCRITS. (1) L'inscription/le paiement des frais de service et (2) un ticket valide sont **OBLIGATOIRES** pour TOUS les enfants dans les bus. Les détails d'inscription peuvent être trouvés sur notre page d'accueil.

Depuis le centre-ville de Karlsruhe, l'école est également accessible en utilisant les lignes de tramway publiques (4, 17 et 18) et la ligne de bus 30. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'Association des Transports Publics de Karlsruhe sur www.kvv.de, hotline 0721 6107-5885.

Pour les élèves de l'école primaire et les enfants de la maternelle, notre équipe de transport propose un accompagnement par des élèves du secondaire dans les tramways publics. Vous pouvez trouver plus d'informations sur les conditions sur notre page d'accueil.

RESPECTE CES RÈGLES POUR NE PAS PERDRE TON DROIT DE TRANSPORT :

- AIEZ TOUJOURS votre billet sur toi lorsque tu voyages.
- Sois à l'arrêt au moins 5 minutes avant l'heure de départ.
- Comporte-toi calmement et respectueusement pendant le trajet et l'attente à l'arrêt.
- Reste assis à ta place.
- Le bouton de demande doit être pressé à l'avance pour l'arrêt désiré.
- Ne mange pas et/ou ne bois pas.
- Sois attentif et n'oublie pas d'objets.

BON À SAVOIR

- Il incombe à chaque famille d'acheter un billet valide directement auprès du **KVV** (www.kvv.de).
- Chaque enfant âgé de 6 ans et plus a besoin d'un billet pour utiliser nos bus scolaires (évidemment, un billet est également requis pour les tramways et les bus publics).
- Le **D-Ticket JugendBW** est une offre du gouvernement allemand pour les jeunes, leur permettant d'utiliser les transports en commun à un prix réduit dans tout le Baden-Württemberg.
- Tous les horaires et itinéraires réguliers de transport scolaire, ainsi que les changements temporaires dans les horaires et les mises à jour importantes, sont disponibles sur notre page d'accueil.
- Toutes les informations concernant les transports publics sont disponibles sur www.kvv.de.
- Les parents peuvent rejoindre le groupe **WhatsApp** de leur ligne spécifique pour recevoir des mises à jour en temps réel si leur enfant participe au programme d'accompagnement.

Objets trouvés :

• **(sur le bus)** Veuillez d'abord vous renseigner dans le groupe WhatsApp, contacter le conducteur de bus ou vous adresser au personnel de sécurité. Si nécessaire, vous pouvez ensuite contacter le **bureau des objets trouvés** à Ottostraße 8, 76227 Karlsruhe, par téléphone au 0721 56888788 ou par e-mail à dbregiobusbw@deutschebahn.com.

Site web : www.dbregiobus-bawue.de/service/fundservice www.dbregiobus-bawue.de/service/fundservice

• **(dans le tram)** Veuillez d'abord vous renseigner dans le groupe WhatsApp ou contacter le personnel de sécurité. Si nécessaire, vous pouvez ensuite contacter le **bureau des objets trouvés** à Zähringerstraße 65 Karlsruhe, ou par téléphone au 0721 6107-5885. Site web : www.kvv.de/service/fundsachen.html

2. Cantine

Chaque jour un repas chaud préparé

Une bonne alimentation équilibrée peut aider les élèves dans leur apprentissage. Pour prendre soin de vos enfants pendant le temps scolaire, nous avons réalisé avec Scolarest un concept de cantine, qui offre chaque jour des repas variés à vos enfants.

<https://mensaonline.de/>



CLUB FOOD

Depuis septembre 2009, Midirest avec son concept extraordinaire au niveau national, le CLUB FOOD, propose le déjeuner à l'Ecole Européenne de Karlsruhe.

En commun avec EUREST Deutschland GmbH, Midirest, sous la direction de Compass Group s'occupe avec beaucoup de succès, tant au niveau national qu'international, dans de nombreux domaines, de la restauration des personnes. L'entreprise est certifiée DIN EN ISO 9001:2000.

Ce spécialiste de l'alimentation a développé le CLUB FOOD, concept de restauration scolaire pour jeunes. Diversité, qualité et goût, sans utilisation d'amplificateurs de goût, sont le centre de leur attention. Les menus sont établis d'après les règles nutritionnelles de la Deutsche Gesellschaft für Ernährung. Scolarest cuisine chaque jour pour vos enfants dans la cuisine de l'école

Présentation du CLUB FOOD

Simple, rapide et par virement bancaire

Pour éviter le paiement en espèces et pour un fonctionnement plus rapide, nous avons mis en place un système de caisse électronique. Ainsi vous avez la possibilité de sélectionner et de commander en ligne le repas avec votre enfant. La carte d'identité scolaire, qui donne accès à l'école, sert également de carte de cantine. Le mode d'emploi exact est expliqué sur la page suivante.

Paielement par virement

Au lieu d'utiliser le système complexe des tickets de cantine, nous proposons le paiement par virement. Dès leur inscription, les élèves peuvent commander le déjeuner souhaité par internet de chez eux ou sur le terminal de commande de l'école. Les commandes peuvent se faire pour une semaine ou pour 15 jours. Les changements ou les annulations, par exemple en raison de maladie, peuvent se faire le jour même jusqu'à 08h30.

The following prices apply	Price per person with pre-order	Price per person without order
Lunch, normal or vegetarien	€ 4,55	€ 5,10
Kindergarten	n/a	€ 3,65
Homemade Salad bowl	€ 5,90	€ n/a
Soup with bread	€ 3,10	€ 3,65

Les enfants, qui décident de manger spontanément à la cantine, peuvent venir déjeuner sans précommander. En plus d'un virement bancaire en ligne, vous ou vos enfants, avez la possibilité de recharger la carte à la cantine en utilisant le terminal prévu à cet effet. L'espèce n'est pas acceptée aux caisses.

Comment commander mon repas?

Vous trouverez le plan des menus à l'adresse suivante :
<https://mensamax.de/>

Vous recevrez votre nom personnel d'utilisateur et votre mot de passe par la poste.

Comment le paiement s'effectue-t-il?

L'argent des repas est versé à l'avance (par exemple par virement automatique) sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte: Medirest GmbH & Co OHG
 Institut bancaire: BNP Parisbas

IBAN: DE89 5121 0600 4224 1130 29
 BIC: BNPADEEFFXXX

But d'utilisation: Votre nom de connexion personnel (4xlettres et 4xchiffres)

Interlocuteur

Jan Birkenmaier *Chef*

7161.1@compass-group.de

07 21-6 80 09-29

3. Activités extra-scolaires

En coopération avec l'association des parents, un large éventail d'activités pendant la pause de midi, pendant l'après-midi et après la fin des cours est organisé après les cours.

Toutes les informations complémentaires vous seront communiquées en début d'année scolaire sur le site internet de l'APE et/ou seront distribuées aux élèves.

La participation des élèves est facultative. Les activités couvrent le sport, la musique, le théâtre, l'art, des activités manuelles et autres. Elles ont lieu à l'école européenne de Karlsruhe. Les professeurs de l'école organisent, par exemple, des groupes de théâtre et le Bigband.

Inscription aux activités extra-scolaires

Avant d'inscrire votre enfant à un cours, veuillez consulter les conditions de participation. Pour de plus amples informations sur les activités extra-scolaires, prenez contact avec l'association de parents d'élèves : kar-ev@partner.eurasc.eu

4. Garderie pendant les vacances scolaires

L'association des parents a mis en place une garderie couvrant la plupart des vacances scolaires de l'Ecole Européenne de Karlsruhe. En coopération avec l'école et Lenitas (anciennement ProLiberis) cette garderie est disponible pour les élèves de la maternelle et du primaire (les enfants jusqu'à 12 ans).

Pour l'inscription, veuillez consulter le site suivant : <https://www.esk-eltern.de>

5. Summer camp

Footballcamp:

Le partenaire "Fussballschule-erleben" et l'EEK organisent un camp de football pendant les vacances d'été. Le camp est généralement organisé pendant la première semaine des vacances d'été dans le complexe sportif de l'Ecole Européenne.

AWO-Holidaycamp:

L'AWO Karlsruhe offre, en coopération avec l'association des parents et le JRC de Karlsruhe, un camp de vacances d'été/summer camp proposé aux élèves de la maternelle et du primaire.

Le camp se déroule généralement pendant les deux premières semaines des vacances d'été.

Le summer camp est ouvert de 8h à 17h du lundi au vendredi (sauf changement).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site de l'Association des parents d'élèves : <https://www.esk-eltern.de>

IX. NOUVEAU A KARLSRUHE: Quelques informations utiles

Veillez-vous renseigner sur les dispositions et formalités avant votre arrivée en Allemagne afin d'obtenir les documents nécessaires à votre séjour. Ces documents permettent, par exemple, de souscrire à un contrat de téléphonie mobile ou à une assurance maladie en Allemagne.

1. Document d'inscription

Les documents suivants doivent être fournis :

- **Certificat de résidence**

Les personnes venant en Allemagne doivent s'enregistrer dans un délai d'une semaine à l'office d'État civil de leur commune. Là, ils obtiendront un certificat de résidence. Ce certificat de résidence est une condition pour l'autorisation de séjour.

- **L'autorisation de séjour**

Si vous envisagez de rester plus de trois mois en Allemagne, vous avez besoin d'une autorisation de séjour. Contrairement au visa, cette règle est tout aussi valable pour les citoyens de l'UE. L'autorisation de séjour est une condition à l'autorisation de travail.

- **L'autorisation de travail**

En Allemagne, les citoyens de l'UE n'ont pas besoin d'un permis de travail spécial car ils jouissent de la liberté de l'emploi. Les citoyens qui ne viennent pas d'un pays de l'UE doivent obtenir ce permis de travail. C'est l'office du travail qui en est responsable.

2. Ouverture d'un compte bancaire

En Allemagne, il existe un large choix de banques, de caisses d'épargne (par exemple, Sparkasse Karlsruhe), de banques coopératives et directes. Plus d'informations sont disponibles sur Internet et sur des sites de comparaison.

Les virements de loyers et les salaires sont normalement effectués sur un compte courant (Girokonto). Le compte courant, vous donne le droit à une carte de débit, avec laquelle vous pouvez retirer de l'argent dans un distributeur automatique.

Quels sont les documents nécessaires pour ouvrir un compte en Allemagne ?

- Un certificat de résidence
- Une carte d'identité ou un passeport valide

3. Contrats: Téléphone portable

En Allemagne il existe trois opérateurs :

Telekom (D1, www.t-mobile.de)

Vodafone (D2, www.vodafone.de/)

o2 (www.o2online.de)

Les documents suivants sont requis pour un contrat de téléphonie mobile :

- Un document d'identité valide (Passeport, carte d'identité).
- Vos coordonnées bancaires allemandes (RIB).
- Le cas échéant un titre de séjour.
- Certificat de résidence (requis pour les clients étrangers).

Cartes téléphoniques prépayées :

Sont disponibles dans différents magasins, comme dans les supermarchés, les stations-service, etc.

4. Logement à Karlsruhe et dans les environs

Les petites annonces:

Les plus courantes sont les annonces dans les quotidiens et sur internet. Les annonces apparaissent habituellement dans les éditions du week-end. Le journal le plus courant dans la région est le BNN (Badische Neueste Nachrichten).

En outre, il existe de nombreux sites, où vous pouvez affiner la recherche directement, selon différents critères. La recherche en ligne présente un autre avantage: plus d'informations, photos disponibles etc...

Il est possible également de s'adresser à un agent immobilier pour la recherche immobilière. Ces agents sont souvent des professionnels indépendants qui proposent des ventes ou des locations immobilières. La recherche d'appartement est, dans ce cas, plus pratique et plus rapide, mais il y a généralement des honoraires ou des frais à payer.

En Allemagne, les frais de l'agent correspondent à un maximum de deux loyers plus TVA.

Site internet pour la recherche d'un logement:

www.immobilienscout24.de

www.immonet.de

Logement temporaire:

www.airbnb.com

L'Ecole Européenne de Karlsruhe est en contact avec une entreprise de relocation et peut vous envoyer les dernières annonces. L'école reçoit régulièrement des offres immobilières de particuliers que nous pouvons mettre à votre disposition. Pour ce, veuillez contacter:

stefania.bartholdy@eursc.eu

nassira.schandruk@eursc.eu

Documents nécessaires pour louer une appartement/maison en Allemagne:

- Une carte d'identité valide
- Compte bancaire allemand
- Une carte de résidence
- Justificatifs de revenus

Le propriétaire a le droit de vérifier votre situation financière auprès de la SCHUFA (agence officielle de déclaration de crédit) et demander une photocopie de vos 3 derniers bulletins de salaire

***Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Ecole Européenne de
Karlsruhe***

Votre équipe de l'EEK!

